

Délibération n° D2026-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08 juin 2026

Date de l'affichage de la convocation : 08 juin 2026

En exercice : 15

Présent(s) : 12

Absent(s) : 03

Pouvoir(s) : 01

Le quinze juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, AMBROISE Sophie, RICHARD Thierry, SARAIVA ALVES Helena, MATHYS Mickaël, GOSSANT Karen, BOUSSOIS Antoine, LEPILLET Sonia, DOUZERY Caroline

Absent : URSULET Allan

Absents excusés : JOSSELIN Valéry, Dortu Nadine

Secrétaire de séance : SARAIVA ALVES Helena

Pouvoirs : DORTU Nadine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **OBJET : Actualisation des tarifs de location de la salle des fêtes**

Une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire proche de la commune a montré que les tarifs appliqués à Essuiles sont inférieurs.

Considérant que depuis la dernière actualisation suite à la délibération 2022-23 en date du 12 septembre 2022, le coût de l'énergie a considérablement augmenté,

Considérant qu'en 2023 une pompe à chaleur a été installée pour changer le système de chauffage vieillissant,

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'entretiens, etc...) amènent à une réévaluation du tarif de location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Le délai de réservation reste inchangé (applicable au 01/01/2023) : les habitants de la commune pourront réserver 1 an à l'avance et les extérieurs 8 mois à l'avance.

Considérant que des administrés louent plusieurs fois en leur nom à l'année, privant la possibilité de location pour d'autres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne son accord pour modifier les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026,

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

	WEEK-END	JOURNÉE (sauf week-end)	Délai de réservation
Commune	250 €	90 €	1 an
Hors commune	500 €	180 €	8 mois

Décide que la salle ne pourra être louée que deux fois maximum par adresse et par an.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

